

## Commission extra CSSCT du 28/10/2020

### Objectif de la commission

Faire le tour du site pour vérifier les points critiques sur le protocole sécurité, le port du masque  
Faire le point sur la communication faite par le site sur Covid 19

### Les zones observées et questionnement

- 1- Réfectoires
- 2- Sanitaires
- 3- Douches et vestiaires
- 4- Espaces communs extérieurs
- 5- Espaces communs intérieurs
- 6- La communication
- 7- Télétravail
- 8- Le personnel à risques

### Les constats

- 1- Sur RCD, les tables forment une seule ligne où les personnes peuvent manger en quinconce **sans marquage sur les emplacements vides**.
  - Le nombre de chaises est > au nombre de personnes autorisées dans le réfectoire
  - Manque d'information concernant l'utilisation des sacs de congélation pour y déposer les aliments personnels
  - La pièce n'est pas aérée après chaque utilisation
  - Réfectoire AMA, l'emplacement des tables n'est pas respecté, le nombre de chaises est > au nombre de personnes autorisées dans la pièce. **Nous avons proposé de retirer l'excédent de chaises**
  - Pas d'indication du nombre de personnes autorisées dans la pièce
  - Sur RTOX, le nombre de chaises est > au nombre de personnes autorisées dans la pièce **Nous avons proposé de retirer l'excédent de chaises**
  - Pas d'indication du nombre de personnes autorisées dans la pièce
  - Manque d'information concernant l'utilisation des sacs de congélation pour y déposer les aliments personnels, **le frigo contient un nombre important d'aliments qui ne sont pas enfermés dans des sacs de congélation**
- 2- Les urinoirs sont condamnés (**sauf NS1**), les toilettes sont condamnées 1 sur 2 (**sauf vestiaires RCD et GQ atelier RCD**) mais le système de verrouillage n'est pas fiable, il faut bloquer l'accès à ces toilettes par un système de fermeture non dé-verrouillable
- 3- Douches RTOX, un bloc douches avec toutes les douches ouvertes. La décision qui doit être prise : **fermer les douches sauf pour les personnes travaillant en condition de contact CMR (DMB/RT ; NS1) et pour les baigneurs. Les douches RCD seront toutes fermées et une clé sera remise aux baigneurs et à l'agent nettoyage RT**  
Nous avons constaté que dans les vestiaires à l'inter-équipes nous avons un fort risque lorsque les personnes se croisent dans les couloirs et dans les allées (pouvant aller jusqu'à 8 personnes dans une allée). **Nous préconisons un décalage des arrivées dans les vestiaires** comme déjà évoqué lors de la reprise en avril, à la différence qu'en avril nous étions que 20% de l'effectif. Nous constatons aussi des personnes qui retirent leur masque pour se rendre à la douche
- 4- Il y a beaucoup de trop de risques dans les espaces communs extérieurs. Les abris sont trop petits et pas adaptés pour recevoir plusieurs personnes en cas de mauvais temps. **Les personnes ne respectent pas les distances (soit 2 mètres)**. Au secteurs RX et RTOX les zones sont trop petites, **nous avons évoqué le fait de mettre à disposition des barnums avec une ouverture sur RX et RTOX devant le réfectoire et garantir les espaces de 2m entre les personnes**
- 5- Les fontaines à eau, les gobelets sont en libre-service, un fort risque existe sur la manipulation des gobelets. **Demande de retirer les gobelets en libre-service**. Toutes les salles et espaces pouvant recevoir des personnes ne sont pas identifiés du nombre réglementaire de personnes autorisées (soit 1 pers pour 4M<sup>2</sup>). Nous avons trouvé beaucoup d'écart au niveau des salles MQP sur le non-respect du nombre de personnes à l'intérieur et surtout aux changements d'équipes. Le point briefing QG contient un nombre trop important de personnes >10
- 6- Nous demandons une meilleure communication sur le site, principalement sur l'évolution des statistiques de l'ARS secteur grand Est et surtout sur le nombre de cas Covid positif et cas contact sur le site par semaine et depuis la pandémie.
- 7- L'état **oblige** aux employeurs de mettre en place le télétravail, afin de réduire le nombre de personnes dans les espaces de travail et dans les transports. Nous souhaitons qu'un inventaire des postes télétravail-ables sur le site soit communiqué. Et qu'une mise en place du télétravail sur site en fonction de l'inventaire de ces postes soit faite.
- 8- Nous devons poursuivre l'identification des personnes à risques sur le site, garantir leur protection et avoir un suivi médical interne pour ces personnes.



## Commission extra CSSCT du 28/10/2020

- 5- Les fontaines à eau, les gobelets sont en libre-service, un fort risque existe sur la manipulation des gobelets. **Demande de retirer les gobelets en libre-service**. Toutes les salles et espaces pouvant recevoir des personnes ne sont pas identifiés du nombre réglementaire de personnes autorisées (soit 1 pers pour 4M<sup>2</sup>). Nous avons trouvé beaucoup d'écart au niveau des salles MQP sur le non-respect du nombre de personne à l'intérieur et surtout aux changements d'équipes. Le point briefing QG contient un nombre trop important de personnes >10
- 6- Nous demandons une meilleure communication sur le site, principalement sur l'évolution des statistiques de l'ARS secteur grand Est et surtout sur le nombre de cas Covid positif et cas contact sur le site par semaine et depuis la pandémie.
- 7- L'état **oblige** aux employeurs de mettre en place le télétravail, afin de réduire le nombre de personnes dans les espaces de travail et dans les transports. Nous souhaitons qu'un inventaire des postes télétravail-ables sur le site soit communiqué. Et qu'une mise en place du télétravail sur site en fonction de l'inventaire de ces postes soit faite.
- 8- Nous devons poursuivre l'identification des personnes à risques sur le site, garantir leur protection et avoir un suivi médicale interne pour ces personnes.

**Suite à cette commission extra CSSCT, à la demande de la CFE-CGC, nous avons décidé en intersyndicale (CFE-CGC et SUD) de faire une demande de CSE Extra pour acter ces points de dysfonctionnements, faire des propositions et demander à l'entreprise de prendre des engagements.**

### **3 axes prioritaires**

- Faire un inventaire des postes pouvant télétravailler et mettre en place une dynamique de télétravail dans tous les secteurs du site, dans le but de préserver la santé des salariés**
- Mettre en place une communication active de terrain pour échanger, conseiller et faire prendre conscience aux salariés des risques au niveau de la santé sur le non respect du protocole. Faire en sorte que cette communication de terrain, soit faite à tour de rôle par tous les managers du site.**
- Trouver une solution pour éviter la cohabitation de groupe de personnes dans une même pièce (salle de réunion, vestiaires, zone fumeurs)**